



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Remboursement des séances d'ergothérapie et de psychomotricité

Question écrite n° 16435

### Texte de la question

Mme Félicie Gérard attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la question du remboursement par les organismes de mutuelle des séances d'ergothérapie et de psychomotricité. En effet, les enfants souffrant de troubles « DYS » nécessitent un suivi important en ergothérapie et psychomotricité. Cependant, les centres médico-psychologiques ne parviennent pas à répondre à la demande croissante de rendez-vous auprès de ces spécialistes. Les parents doivent donc se tourner vers des praticiens privés et font face à l'absence de remboursement de ces séances par un grand nombre d'organismes de mutuelle. Cela contraint certaines familles à faire des sacrifices dans le suivi de leur enfant. C'est pourquoi elle lui demande quelles dispositions pourraient être mises en place dans l'élargissement du remboursement des séances d'ergothérapie et de psychomotricité par les organismes de mutuelle, ainsi que dans l'accompagnement des centres médico-psychologiques dans la gestion de cette demande croissante.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Félicie Gérard](#)

**Circonscription :** Nord (7<sup>e</sup> circonscription) - Horizons et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16435

**Rubrique :** Assurance complémentaire

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2024](#), page 2352

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)